

N° 81. Autorisation de  
signer la convention avec  
M. Busy.

Le Maire est autorisé à signer une convention avec fournisseur Roger BUSY, Chemin de la Nive à Ludres.

Signé par le Maire  
de la Ville - Service de l'Éclairage  
Rend, de l'eau et de l'égout  
Vu et approuvé par nous,  
Préfet de la Ville -  
Paul Leclercq,  
Le Secrétaire - Préfet chargé de  
l'égout.  
P. B. Raffon.

Cette convention fixe la participation de l'intéressé dans les travaux d'alignement en eau de son  
immeuble. Fournisseur BUSY versera la somme de 592<sup>F</sup> - Cinq cent quatre-vingt-douze fr. en  
trois versements, le 1<sup>er</sup> Mars, 1<sup>er</sup> Juin, 1<sup>er</sup> Octobre 1968.